

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	A E B E R H A R D T	A E 1 2 5	CH 9056 01

Constructeur	ED. AEBERHARDT AG, Kompressoren - Baumaschinen, Zürcherstrasse 254, CH-8406 Winterthur
Identification	sur la plaque du constructeur "AE 125" devant le No. du châssis "AE 125"
Plaque constructeur	à gauche, sur le timon
Numéro du châssis	en haut, sur le timon
Importateur principal	-
Véhicule homologué	AE 125 / 131085

Châssis	1	Nombre de roues	2	Suspension	barres de torsion	Direction	-
Nombre d'essieux	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues;						
Frein de service	avec blocage mécanique de recul, avec sécurité de rupture						
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues						

Carrosserie compresseur

Dimensions		intérieur	extérieur
Longueur		timon réglable	3395
Largeur			1220 *
Hauteur			1260
Porte à faux	av		2410
	ar		985
Empattement			-
Voies	av		1050 *
Distance anneau axe	av		2410
Distance pivot		axe ar	-

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	80	940	1020
Charge utile			
Poids total			
Poids garantis	100	1100	1140
Pneus		155 R 13 Reinforced	
Ply/bar		- / 2,9	
Charge		1045	
pour Vmax		100	
Vitesse maximale selon constructeur			100
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail			
Marque	PERKINS	Type	D3.152 (CE)
Brut	-	à l/min	-
Silencieux	-		
Mesure des gaz	-		
Déparasitage	-		

Equipement			
Feux rouges		R-S1	(E)
Feux stop		R-S1	(E)
Clignoteurs	ar	2a	(E)
	av	I	(E)
Catadioptres	lat.	-	
	ar	III	(E)
	av	-	
Feux de gabarit	av	-	
	lat.	-	
	ar	-	
	ar vers l'av	-	
Eclairage plaque			
Cale		1/ 270x120x155 mm	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Remorque de travail	Poids à vide	1020
Marque et type	AEBERHARDT AE 125	Charge utile	-
FH-No CH	9056 01	Poids total	1020
Carrosserie	compresseur		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) à partir du numéro de châssis : AE 125 / 131281, largeur 1300 mm, voie 1140 mm

Inscription dans le permis de circulation:

222 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix: ...

223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.

Lieu et date de l'homologation Winterthour, 11.09.84
Schö/jak

Remplace FH du 11.09.84
10.02.86 - Largeur, Voie Br

Service fédéral d'homologation